

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 47 du 24 juin 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

ARRÊTÉ N° 1628/ARM/DCSCA/SD_DIEJ/BREG

portant dissolution du foyer « le Serval ».

Du 21 juin 2022

ARRÊTÉ N° 1628/ARM/DCSCA/SD_DIEJ/BREG portant dissolution du foyer « le Serval ».

Du 21 juin 2022

NOR A R M E 2 2 0 1 4 4 6 A

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Arrêté N°2452/ARM/DCSCA/SD_DIEJ/BREG du 01 juillet 2019 portant changement de dénomination du foyer du cercle des forces françaises au Mali.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [564.4.2.4.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1 et R. 3412-6 ;

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense (JO n° 192 du 20 août 2011, texte n° 2) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13),

Arrête :

Art. 1er. Le foyer « le Serval » est dissout.

Art. 2. Les avoirs en deniers seront reversés au fonds d'entraide interarmées des opérations extérieures.

Art. 3. Le matériel de cet organisme sera cédé selon la destination décidée par le conseil d'administration.

Art. 4. Le commandant de l'opération Barkhane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5. L'[arrêté N° 2452/ARM/DCSCA/SD_DIEJ/BREG du 1er juillet 2019](#) portant changement de dénomination du foyer du cercle des forces françaises au Mali est abrogé.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Olivier MARCOTTE.